

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Privas
COMMUNE DE LARNAS

PROCÈS VERBAL
validé en séance du 15/09/2025

Le vendredi 01 août 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAZAUT.

Secrétaire de la séance : Audrey COMTE

Présents : Bernard CHAZAUT, Fabrice GARDE, Audrey CHEVILLARD, Audrey COMTE, Philippe DELAYE, Cécile PIPERAUX, Aurélien STEL.

Excusés : Gilles CHARBONNIER, Mélanie FIJEAN, Nicolas GUERIN.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 07/07/2025,
- Vente bâtiment de la cure / Validation de l'offre d'achat.

Délibérations du conseil :

D2025044 VENTE BÂTIMENT DE LA CURE / VALIDATION DE L'OFFRE D'ACHAT

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération n°D2025041 du 07 juillet dernier, la personne souhaitant acheter la cure et la buanderie a fait une nouvelle proposition à 120 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'offre à 120 000€ (cent vingt mille euros),
- de charger le maire de suivre ce dossier et de prendre contact avec le notaire,
- d'autoriser le maire à signer les documents en rapport avec cette vente.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

Bernard CHAZAUT
Président de séance

Audrey COMTE
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Audrey Comte', is written on the page.